

## leSoleil

Le Soleil

Actualités, mercredi, 7 mai 2008, p. 13

Un autre mandarin des Transports au privé

### Québec envisage de resserrer les règles

Pelchat, Martin

Le passage prochain d'un autre mandarin du ministère des Transports (MTQ) au privé amène le gouvernement Charest à envisager une révision des règles régissant l'après-carrière des hauts fonctionnaires.

La ministre des Transports, Julie Boulet, vient en effet de demander au Secrétariat aux emplois supérieurs "de voir s'il n'y aurait pas lieu de resserrer les règles", confirme son attaché de presse, Daniel Desharnais.

Le ministère juge qu'il n'y a pas de manquement à l'éthique dans le cas de Jean-Louis Loranger, qui a pris sa retraite comme sous-ministre adjoint à la direction de Québec et de l'Est, vendredi dernier, et qui négocie présentement avec une grande firme d'ingénierie figurant parmi les sous-traitants du MTQ. Le Secrétariat a conclu que l'ex-haut fonctionnaire, conformément au règlement sur l'éthique dans la fonction publique, n'avait pas eu, au cours de la dernière année, "des relations directes, importantes et officielles" avec la firme avec qui il est en pourparlers.

Mais la ministre n'en juge pas moins nécessaire de se questionner pour les "situations ultérieures", souligne M. Desharnais, afin d'éviter une "perception de conflit d'intérêts".

Le MTQ, qui dépensera 2,7 milliards \$ cette année dans le cadre de son plan de redressement du réseau routier, a vu plusieurs de ses hauts fonctionnaires entamer, depuis quelques années, une seconde carrière dans des firmes d'ingénierie : André Bossé (Genivar), Liguori Hinse (Roche), Henri Desmeules (Cima) et Yvon Tourigny (BPR). La firme Roche a de plus recruté récemment un ex-chef de cabinet de la ministre Boulet, Claude Drouin, comme "conseiller en développement des affaires".

À l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement, les migrations de hauts fonctionnaires soulèvent plusieurs questions, surtout dans le contexte où le gouvernement confie de plus en plus de mandats au privé. "C'est un peu comme le Pentagone, aux États-Unis, lance son président, Michel Gagnon. Chaque entreprise qui fait affaire avec le Pentagone a son général à la retraite. Là, presque chaque firme a son sous-ministre à la retraite. (...) C'est un running gag chez nous : on se demande toujours si un sous-ministre qu'on rencontre à des tables de travail sur la sous-traitance représente les intérêts du ministère ou s'il prépare sa retraite.

"C'est clair que ces gens-là ont de l'expérience et qu'ils connaissent bien le milieu, mais c'est clair aussi qu'ils connaissent très bien les cadres qu'ils ont nommés, poursuit M. Gagnon. Quand M. Loranger va appeler un directeur qu'il a nommé, quelle va être la relation d'affaires?"

Joint hier par Le Soleil, Jean-Louis Loranger, qui confirme être en discussion avec la firme Dessau, a insisté avoir "la conscience très tranquille". "Je n'ai jamais eu aucun mandat et aucun contrat avec Dessau, et ça fait plus de 15 ans que je n'ai pas été sur un jury de sélection.

"Je ne suis pas en préretraite, je n'ai plus aucun lien d'emploi avec le ministère, ajoute-t-il. Dans la prochaine année, je n'ai pas le droit de faire de lobbying auprès des employés du ministère, je le sais, et la firme qui va m'engager le sait aussi et respecte ça. En plus, deux ans de temps (...), je ne peux pas mettre mon nom dans les offres de service de Dessau."

M. Loranger s'étonne par ailleurs des interrogations syndicales, car selon lui la très grande majorité des ingénieurs non-cadres qui prennent leur retraite du ministère passent au privé. "Depuis deux ans, sachant que je prendrais ma retraite un jour, toutes les firmes m'ont approché. Ce que j'ai fait : j'ai écouté. Point. Et maintenant que je suis en vacances, je vais négocier et je vais me trouver un emploi."

© 2008 Le Soleil. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20080507-LS-0022

**PUBLI-C** news-20080507-LS-0022

Ce certificat est émis à **Michel Gagnon** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2008-05-07**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.